



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 22 JANVIER 2019 à 20 H 30

Convocation : 17 janvier 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-deux janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul SAULGRAIN, Maire.

Présents : M Jean-Paul SAULGRAIN, Mme Elisabeth CHEVALIER, M Alain PLESSIS, Mme Priscille GUILLET, Mme Milène JEGOU, Mme Sylvie SMITH, M Bruno LE CAPITAINE, Mme Monique LUMEAU, M Manuel PERRAY, Mme Annie MONNET, M Olivier BRAULT, M Jean François DELOCHRE.

Excusés :

Mireille EDELIN donne pouvoir à Olivier BRAULT

Joël LAMARRE donne pouvoir à Jean-François DELOCHRE

Marc BOUTRON donne pouvoir à Milène JEGOU

M Jean-François DELOCHRE a été désigné secrétaire de séance.



### Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 04.12.2018
- Finances - Affectation des résultats de clôture du Budget communal 2017
- Finances - BP communal - rétablissement de situation personnelle
- Projet d'aménagement du site des Remparts – subvention et plan de financement
- Projet de réhabilitation du restaurant – subvention et plan de financement
- Projet de réhabilitation de la salle polyvalente – subvention et plan de financement
- Jeunesse - Convention intercommunale animation jeunesse 2019
- Social - Projet de convention du repas des aînés
- CCLLA - Assainissement - Rapport 2017 sur les prix et la qualité du service (RPQS) public d'Assainissement Non Collectif du secteur de l'Ex-CCLL
- CCLLA - CLECT - Attribution de compensation
- Urbanisme – DIA – Restaurant le Pénalty
- Groupes de travail « Commune nouvelle » et « Rénovation urbaine »
- Point sur le recrutement du poste de secrétaire de mairie
- Questions diverses

### Ajout de nouveaux points à l'ordre du jour :

Sur proposition de Monsieur le Maire, l'assemblée accepte l'ajout des points suivants à l'ordre du jour :

- Contrat Enfance-Jeunesse CAF
- Transfert de compétence relative à la lecture publique
- Projet d'aménagement de la cantine – subvention et plan de financement



## Approbation du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2018

Après en avoir délibéré, le procès-verbal de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité des membres présents lors de cette dernière.

## Contrat Enfance-Jeunesse CAF

Mme CHEVALIER présente le projet de convention. Dans le cadre de sa politique enfance-jeunesse, la commune de Denée est co-signataire d'un Contrat Enfance Jeunesse, arrivant à terme le 31/12/2018. La CAF de Maine et Loire renouvellera le contrat en 2019 pour une durée de 4 ans. C'est pourquoi un nouveau CEJ CAF 2019-2022 est proposé aux communes. Chacune des collectivités peut s'engager conjointement à la communauté de communes et au SIRSG, dans le respect de ses compétences, et de ses actions éligibles. La CCLLA propose que le périmètre de ce CEJ comprenne le territoire de l'EPCI, et celui des communes extérieures, membres du Syndicat Intercommunal de la Région de St Georges sur Loire (SIRSG).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** l'engagement d'un diagnostic incluant la commune, dans le périmètre du futur CEJ communautaire élargi
- **AUTORISE** la CAF à transmettre les données contenues dans l'actuel et le futur Contrat Enfance Jeunesse, ainsi que toutes les données nécessaires à la construction du nouveau contrat (descriptions des actions, données d'activité, financières...), à l'ensemble des co-contractants et aux coordinateurs du CEJ.

## CCLLA - Transfert de compétence relative à la lecture publique

M le Maire présente la convention de transfert et mutation de l'agent, animateur du réseau « 1001 pages ». Il apparaît que la modification des statuts au 1<sup>er</sup> janvier 2019 a pour conséquence que l'agent doit faire l'objet d'un transfert de droit pour les communes de Denée et Rochefort sur Loire car il assure désormais l'intégralité de son service dans le cadre d'une extension de compétence de la CCLLA.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le transfert de personnel lié à l'évolution de la compétence lecture publique au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

## Finances - Affectation des résultats de clôture du Budget communal 2017

En sa séance du 22 mai 2018, le Conseil municipal a approuvé le compte administratif 2017 du budget principal 2017. Aussi, il présentait un excédent en fonctionnement de 421 343,31 € et un déficit en investissement de 327 657,00 €. Afin de rétablir l'équilibre budgétaire, il est obligatoire de couvrir en priorité le déficit. (réf. article L.2121-31 du CGCT et instruction comptable M14). Le solde, 93 686,31 €, sera reporté en recette de fonctionnement.

M le Maire explique que la délibération aurait dû être prise à la suite du vote du CA et BP en avril 2018, mais qu'en raison du report du vote du budget, cette formalité administrative a été omise. Ni la préfecture, ni le service des finances publiques n'ont remarqué cette irrégularité jusqu'à fin décembre, date de clôture

du budget. Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications du Maire relatives à l'approbation du compte administratif 2017 lors de la séance du 18 avril 2018, statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 :

- **DÉCIDE** à l'unanimité d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :  
327 657,00 € sont portés en section d'investissement (article 1068 du budget primitif 2018)  
Le solde, 93 686,27 €, est reporté en recette de fonctionnement (ligne budgétaire 002 : Excédent antérieur reporté sur le budget primitif 2018).

#### Finances - BP communal - rétablissement de situation personnelle

La Trésorerie de Chalonnes-sur-Loire demande au conseil municipal, de prendre acte de la validation des mesures imposées prise par la Commission de Surendettement d'Angers au bénéfice d'un administré domicilié à Denée. Cette validation a donné suite à une demande de rétablissement de situation personnelle de l'administré en date du 13 avril 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** la validation des mesures imposées suite à rétablissement personnel en date du 13 avril 2018.

#### Projet d'aménagement du site des Remparts – subvention et plan de financement

L'objectif du projet d'aménagement du site des Remparts est de créer une continuité paysagère, architecturale et touristique entre le bourg, le hameau de Mantelon et la vallée afin de renforcer l'image ligérienne de la commune. Mme GUILLET présente le projet et détaille la recherche des fonds. Elle confirme l'obtention de 70% des subventions et 10% en attente de confirmation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet d'aménagement du site des Remparts sous réserve de l'obtention des fonds nécessaires
- **SOLLICITE** un fonds de concours, auprès de la Communauté de communes Loire Layon Aubance et de tout autre organisme institutionnel, aussi élevé que possible
- **APPROUVE** le plan de financement de l'opération comme suit :

DEPENSES - HT		RECETTES	
<b>1<sup>ère</sup> phase en 2019</b>	<b>227 308,90 €</b>	Autofinancement (20%)	103 641,89 €
Jardin des remparts	114 128,90 €	CCLLA - fond de concours	30 000,00 €
Parking paysager	46 498,00 €	CCLLA - rayonnement fort	51 740,32 €
Relevé topographique	600,00 €	Région – PCC	155 220,95 €
Audit sécurité	800,00 €	Région - fond communal	15 300,00 €
Etude Vu d'ici	18 245,00 €	Région - bonus Unesco	28 500,00 €
Maîtrise d'œuvre	47 037,00 €	Etat	58 000,00 €
<b>2<sup>ème</sup> phase en 2020</b>	<b>290 094,25 €</b>	Europe - fond Leader	75 000,00 €
Théâtre de verdure	222 196,00 €		
Options	13 982,50 €		
Aménagement électrique (Siéml)	53 915,75 €		
<b>517 403,15 €</b>		<b>517 403,15 €</b>	

## Projet de réhabilitation du restaurant – subvention et plan de financement

Le label « petite cité de caractère » impose la réunion de plusieurs critères, notamment l'existence d'un commerce de restauration dans la commune, contribuant ainsi à son dynamisme. La fermeture des deux derniers restaurants met en exergue l'urgence de la situation et l'intérêt de répondre à la demande grandissante des habitants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de réhabilitation du restaurant sous réserve de l'obtention des fonds nécessaires
- **SOLLICITE** un fonds de concours, auprès de la Communauté de communes Loire Layon Aubance et de tout autre organisme institutionnel, aussi élevé que possible
- **APPROUVE** le plan de financement de l'opération comme suit :

DEPENSES - HT		RECETTES	
Acquisition	135 000,00 €	Autofinancement	235 757,50 €
Travaux intérieurs	174 100,00 €	CCLLA - fonds de concours	70 000,00 €
Travaux extérieurs	111 100,00 €	Région - PCC	33 330,00 €
MO Travaux intérieurs	17 410,00 €	FRDC - intérieur	17 400,00 €
MO Travaux extérieurs	11 110,00 €	FRDC - acquisition	12 500,00 €
		Etat - DETR	79 532,50 €
<b>448 520,00 €</b>		<b>448 520,00 €</b>	

## Projet d'aménagement extérieur du restaurant scolaire – subvention et plan de financement

Madame CHEVALIER présente le projet d'aménagement se situant sur les parcelles cadastrées AE 409 et AE 410 de la commune. Elles correspondent à la cour du restaurant scolaire et au parc de jeux qui se situent derrière la salle polyvalente. Cette réalisation a pour but d'agrandir la cour de l'école et de revoir le cheminement d'accès du lotissement, situé derrière la cour et le parc, menant à la bibliothèque et à la salle polyvalente. Ces travaux pourront s'effectuer sur une durée de trois semaines et sur une période qui n'affectera pas l'utilisation de l'espace. Les difficultés rencontrées par les animateurs et les enfants sur la cour du restaurant scolaire obligent à repenser l'espace.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet d'insonorisation de la cantine et d'aménagement extérieur, sous réserve de l'obtention des fonds nécessaires,
- **SOLLICITE** un fonds de concours, auprès de la Région et de tout autre organisme institutionnel, aussi élevée que possible,
- **APPROUVE** le plan de financement de l'opération comme suit :

DEPENSES - HT		RECETTES	
Travaux intérieurs	8 800,00 €	Autofinancement	12 000,00 €
Travaux extérieurs	50 976,11 €	Région – fonds école	5 976,11 €
		Autres subventions (État, Département, CAF, ADEME, Région)	41 800,00 €
<b>59 776,11 €</b>		<b>59 776,11 €</b>	

## Projet de réhabilitation de la salle polyvalente - demande de subvention

Suite à l'audit énergétique réalisé sur le bâtiment de la salle polyvalente et la bibliothèque, mettant en exergue une consommation énergétique de 10 000€/an, la réflexion d'un projet de rénovation permettrait des économies d'énergie sur le long terme. L'objectif principal est d'améliorer le mode de chauffage et remplacer les baies vitrées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de réhabilitation de la salle polyvalente sous réserve de l'obtention des fonds nécessaires
- **SOLLICITE** un fonds de concours, auprès de l'Europe et de tout autre organisme institutionnel, aussi élevé que possible
- **APPROUVE** le plan de financement de l'opération comme suit :

DEPENSES - HT		RECETTES	
Renforcement isolation abaissement, etc.	71 340,00 €	Autofinancement (20%)	51 278,00 €
Isolation	38 970,00 €	SIEML	11 320,00 €
Remplacement des ouvrants	118 750,00 €	Europe : LEADER	50 000,00 €
VMC pour bibliothèque, sanitaire, cuisine	5 100,00 €	Contrat de région	100 000,00 €
VMC pour SP	16 800,00 €	Etat – DETR (2020)	43 792,00 €
Eclairage : bibliothèque, sanitaire et cuisine	5 430,00 €		
<b>256 390,00 €</b>		<b>256 390,00 €</b>	

## Jeunesse - Convention intercommunale animation jeunesse 2019

La convention intercommunale animation jeunesse existe depuis 2007. Les communes participantes sont Chalonnes-sur-Loire, Denée, Rochefort-sur-Loire et Saint-Aubin-de-Luigné. Et en 2017, la Commune de Chateaufonds-sur-Layon a rejoint les 4 communes. Cette convention formalise la réelle volonté de ces Communes de renforcer la collaboration entre leurs structures, de répondre à une logique territoriale, sur les pratiques, habitudes et besoins des jeunes de leurs familles. Par ailleurs, en 2018, la commune nouvelle Val du Layon (Saint-Lambert-du-Lattay et Saint-Aubin-de-Luigné) et l'association Familles Rurales de Saint Aubin de Luigné ont fait le choix de dénoncer la convention. Aujourd'hui, la convention est signée entre les communes de Chalonnes-sur-Loire, Denée, Rochefort-sur-Loire et Chateaufonds-sur-Layon.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention intercommunale animation jeunesse

## Social – Projet de convention du repas des aînés

La Commune de Denée et le CCAS Saint-Jean-De-La-Croix ont acté les conditions de partenariat sur l'organisation commune et annuelle du repas des Aînés en faveur des habitants âgés de plus de 70 ans. L'objectif étant de développer des projets fédérateurs et conviviaux entre les territoires de Denée et Saint-Jean-De-La-Croix.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention du repas des aînés

#### **CCLLA - Assainissement - Rapport 2017 sur les prix et la qualité du service (RPQS) public d'Assainissement Non Collectif du secteur de l'Ex-CCLL**

Conformément à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport 2017 sur les prix et la qualité du service (RPQS) public d'Assainissement Non Collectif de la CCLLA doit être présenté à l'assemblée délibérante.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes membres pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice à savoir les communes de Chalonnes-sur-Loire, Champtocé-sur-Loire, Chaudefonds-sur-Layon, Denée, La Possonnière, Rochefort-sur-Loire, Saint-Georges-sur-Loire, Saint-Germain-des Prés et Val du Layon. Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du rapport 2017 sur les prix et la qualité du service (RPQS) public d'Assainissement Non Collectif du secteur de l'Ex-CCLL

#### **CCLLA – CLECT – Attribution de compensation**

Suite à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 31 octobre 2018, il appartient au conseil municipal de chaque commune de se prononcer sur les charges transférées et les montants prévisionnels des attributions de compensation induits tels qu'ils figurent dans le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées. Les montants définitifs des attributions de compensation 2018 qui ont fait l'objet d'un examen par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées le 31 Octobre dernier, pour intégrer les transferts de charges relatives à la compétence GEMAPI doivent être présentés en séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les montants définitifs des attributions de compensation 2018 tels que rapportés et approuvés par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées au 31/10/2018.
- **PRÉCISE** que ce rapport sera mis à disposition du public qui sera avisé par voie d'affiche apposée aux lieux habituels pendant un mois.

#### **Urbanisme – DIA – Restaurant le Pénalty**

La déclaration d'intention d'aliéner (DIA) du restaurant Le Pénalty a été reçue en mairie le 16/01/2019, parcelle cadastrée section AE n°223 sise 4 rue du 8 mai d'une surface de 335m<sup>2</sup> au prix de vente de 163 500 € + frais de notaires + commission de 4 000 €.

M le Maire invite l'assemblée à s'exprimer sur la suite à engager. Compte tenu du projet de revalorisation du centre bourg encore en réflexion et du délai de réponse imposé par la DIA, il apparaît que l'achat du bâtiment ne soit pas envisageable et l'étude de faisabilité impossible en quelques semaines.

A l'unanimité, le Conseil décide de ne pas donner suite au projet d'achat et autorise le Maire à signer la DIA.

## **Groupes de travail « Commune nouvelle » et « Rénovation urbaine »**

Suite au sondage lancé par mail, les listes arrêtées constituant les groupes de travail sont les suivants :

- Groupe de travail – Commune nouvelle : Jean-Paul Saulgrain, Joël Lamarre, Bruno Le Capitaine, Alain Plessis, Jean-François Delochre.
- Groupe de travail – Rénovation urbaine : Joël Lamarre, Monique Lumeau, Elisabeth Chevalier, Bruno Le Capitaine, Alain Plessis, Priscille Guillet, Jean-François Delochre.

## **Point sur le recrutement du poste de secrétaire de mairie**

La publication de l'offre d'emploi du poste de secrétaire général de mairie a amené la procédure de recrutement suivante :

- une publication en ligne d'une durée de deux mois, du 14/12/18 au 15/02/19
- une étude des candidatures prévue la semaine 8
- rencontre des candidats prévue la semaine 9
- décision rendue prévue la semaine 10

## **Questions diverses**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

Le 24 janvier 2019,  
Le Maire,

JP SAULGRAIN